

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
5.4

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

N° : 66/2014

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. Mamoudou BASSOUM, ADJOINT AU MAIRE**

Le Conseiller Général du Loiret, Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l' article L2122-18 ;

VU les délibérations en date du 29 mars 2014 relatives aux élections du Maire et des adjoints de la commune de Chalette sur Loing ;

CONSIDERANT la nécessité de donner délégation aux adjoints au Maire afin de permettre une bonne administration de l'activité communale ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Mamoudou BASSOUM, adjoint au Maire, dans l'exercice des attributions du Maire concernant les matières suivantes :

- Enfance et Jeunesse.

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage et figurera au registre des arrêtés de la commune.

ARTICLE 3 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La préfecture du Loiret ;
- Madame le Receveur municipal ;
- Madame la Directrice générale des services ;
- Monsieur Mamoudou BASSOUM à titre de notification.

Notifié le 29 mars 2014

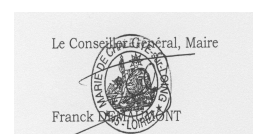
Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 29 mars 2014

L'Adjoint au Maire

Le Conseiller Général, Maire,

M. Mamoudou BASSOUM

M. Franck DEMAUMONT



RF
Montargis
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 31/03/2014
045-214500688-20140331-AR_2014_66-AI